

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Service de garde Chez Tiago Childcare Services - Moncton Inc.	Numéro de permis 2005966	Date d'inspection Le 28 novembre 2024	
Nom de l'établissement Service de garde Chez Tiago Childcare Services		Numéro de téléphone (506) 204-2123	
Adresse 47 Drummond Street Moncton NB E1A 2Z3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Veronique Berube		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	06 déc. 2024	
Commentaires : Un échantillon de 6 dossiers d'enfants a été vérifié. Dans 1 dossier, l'information du médecin est manquante. Les dossiers d'enfant doivent contenir le nom, adresse et le numéro de téléphone de son médecin. Si l'enfant n'a aucun médecin de famille, une indication que l'enfant est sur une liste d'attente pour en obtenir un doit être indiquée dans son dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	28 nov. 2024	28 nov. 2024
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que certains enfants ont été regroupés dans d'autres salles de classe. Le nom des enfants qui ont été ajoutés dans les salles n'est pas indiqué au registre de présence. Les registres des présences doivent être exacts et faire état de tous les enfants présents, quel que soit le moment. Les éducatrices ajoutent le nom des enfants et l'heure d'arrivée sur le registre de présence. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	29 nov. 2024	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe une bouteille de lingette désinfectante sur une étagère à la portée des enfants. Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien doivent être rangés sous clé.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	28 nov. 2024	28 nov. 2024

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Au moment de prendre le ratio dans les salles, la Mentore en Assurance de la Qualité observe 1 éducatrice qui est seule avec 6 enfants en bas âge. Le ratio n'est pas respecté. Le ratio enfant personnel doit être respecté en tout temps. L'administratrice prend immédiatement un groupe pour laisser une éducatrice se joindre au groupe d'enfants en bas âge. La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La Mentore en Assurance en Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ratio - Affichage bien en vue dans l'établissement - Aire de jeu intérieur - Matériel de l'aire de jeu intérieur - L'espace de rangement - Le dossier des enfants - Les dossiers des membres du personnel - Dossiers administratifs tenus sur les lieux <p>La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'administratrice eu niveau des consentements pour le transport a l'école. Même si l'enfant n'est pas a l'âge scolaire, le consentement doit être rempli par le parent.</p> <p>Au moment de l'inspection, la Mentore en Assurance de la qualité a observé dans une classe les enfants faire une activité en lien avec les formes géométriques. Dans une autre salle les enfants ont fait des jeux libres et ensuite on transitionné à s'habiller pour aller dans l'aire de jeu extérieur. Certains enfants des chansons avec leurs éducatrices.</p>

original signé par
Veronique Berube

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 29 novembre 2024

Date

original signé par
Jennifer Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 29 novembre 2024

Date